

Et ça continue, et encore et encore !

.....

Depuis 2015, la France est devenue l'un des principaux pays d'accueil des réfugiés afghans, dans le sillage de la crise syrienne, des politiques de fermeture au nord de l'Europe et de l'effondrement du régime afghan. Avec plus de 100.000 Afghans présents en 2024, cette migration s'est imposée comme un phénomène massif, récent, inattendu par son ampleur.

Ce mouvement est favorisé par un dispositif français d'asile relativement protecteur. En 2024, plus de 70% des Afghans ayant déposé une demande se sont vu accorder un statut de protection internationale (réfugié ou protection subsidiaire), contre moins de 40% dans certains pays européens. Ces écarts de reconnaissance encouragent les « mouvements secondaires » : des personnes déboutées dans d'autres pays de l'Union européenne viennent demander l'asile en France.

Mais cette dynamique révèle de nombreuses fragilités: les arrivants sont majoritairement jeunes, masculins, peu scolarisés, souvent en difficulté d'apprentissage linguistique et d'insertion professionnelle. Le conservatisme social en Afghanistan, que les migrants conservent en partie, est difficilement compatible avec les valeurs françaises notamment sur les questions de liberté de conscience et droits des femmes. Ce contraste se manifeste notamment dans la quasi-absence des femmes au sein de cette migration : elles représentent moins de 20% des personnes exilées, reflet de leur marginalisation dans l'espace public afghan.

La migration afghane met ainsi à l'épreuve le modèle français d'intégration. Elle souligne le décalage entre les valeurs de la République et les réalités culturelles de réfugiés afghans, tout en

**soulignant les limites des capacités d'accueil, aujourd'hui saturées et
difficilement compatibles avec une politique migratoire dite « ouverte
»**